



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°704 DU JEUDI 17 JUILLET 2025

CLUB DES 1000

QUINZE « PETITS NOUVEAUX » QUI S'ENGAGENT...



Si certains partenaires ont quitté les Club des 1000, pour la plupart après trois voire quatre saisons de « bons et loyaux services », aussi et surtout d'un précieux soutien dont nous les remercions, d'autres vont arriver à la rentrée prochaine pour débiter l'expérience.

Ils sont pour l'instant au nombre de quinze -en attendant quelques arrivées encore en septembre- avec des activités diverses et variées. A commencer par **The Fan Kultur** du Nicolas Astruc, agence spécialisée dans les voyages touristiques autour des plus grands matchs et stades du monde, **Vetcom** de Geoffroy Garnier, passionné et passionnant spécialiste des vêtements de travail ou encore FX Perrard et son très prisé **Crouton des Gones** de Chaponost. Mais on citera aussi Geoffroy Gruffaz et sa magnifique **Palmeraie de la Tour de Salvagny**, Jérôme Combet (**Ouest Sport Formation**), Cyril Paccaud (**UP Services**), Brice Ducare et son bar à salade et ambulant (**Green sur Mesure**), Cyril Besnard (**Lyon Rénovation**), Jérémy Mazille (**Maisons Valentine**), le trublion Jean-Prez Tournour (**Immopil**, marchand de biens), Ludo Da Silva (**LD Studio**, agence de communication), Stéphane et Christelle Comte avec leur bar-tabac-PMU-Loto **La Treille de Vilette d'Anthon**. Sans oublier le retour appréciable et apprécié de Thomas Feydel (**Transports Feydel**), l'arrivée de Didier Mialon avec sa structure **GDM** et la signature programmée en août de **Stef Transport** de Frédéric Seyve et Brice Sanchez... qui font quinze « petits nouveaux » qui soutiendront le football amateur dans le district en 2025-2026, et plus particulièrement le foot adapté.





PV 704 DU JEUDI 17 JUILLET 2025

SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03

secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 15 juillet 2025

Secrétaire Général : Serge GOURDAIN

Secrétaire Général Adjointe : Martine GRANOTTIER

Présent : Serge Gourdain

NOS PEINES

Le club de **GOAL FC** nous informe du décès de monsieur **Marco Martinez** (71ans) bénévole fidèle depuis une trentaine d'années. **Arsène Meyer** Président du District de Lyon et du Rhône de Football, **les élus du CD, les membres des commissions, les salariés** présentent leurs sincères condoléances à la famille, aux proches, aux amis et au club de **GOAL FC**.

INVITATIONS

FUTSAL ASSOCIATION VILLEURBANNE

Monsieur **Salhi Farouk** président du club **FAV** à le plaisir d'invité le **District de Lyon et du Rhône de Football** à leur **Assemblée Générale Sportive et Financière** qui se tiendra le **jeudi 31 juillet 2025** à 17h00 au stade des Peupliers 111 rue de Verdun 69100 Villeurbanne. **Arsène MEYER** Président du DLR vous remercie pour votre invitation.

A.S TOUSSIEU

Monsieur **Gilbert Christophe** président du club l'**A.S Toussieu** invite le District de Lyon et du Rhône de Football à célébrer les **80 ans du club**, le **samedi 30 août 2025** à partir de 12h00 au stade municipal, grand rue 69780 Toussieu.

Arsène MEYER Président du DLR vous remercie pour votre invitation, il sera représenté par monsieur **Serge Gourdain** secrétaire général du DLR.

SOIREE DES « RHÔNE D'OR »

Le Département du Rhône, le Service sport et Actions éducatives, la Direction Développement Culturel et Sportif du territoire, invite le **district du Rhône de Football** à la soirée des Trophées Rhône d'Or du sport 2025 qui se tiendront le **mardi 2 décembre à Mornant**. **Arsène MEYER** président du DLR vous remercie pour votre invitation

FERMETURE ESTIVALE DU DISTRICT

Le siège du District sera fermé du **Vendredi 25 juillet à 18h00 au Lundi 18 août 2025**.



TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 15 juillet 2025

Trésorier Général : Patrick PINTI

Trésorier Adjoint : Franck BALANDRAS

➔ RELEVÉS N°4 - SAISON 2024/2025

Malgré nos différentes relances et les délais supplémentaires accordés, les Clubs ci-dessous ne sont toujours pas à jour de règlement. **Toutes les équipes de ces Clubs sont suspendues à compter du 30 mai 2025. Aucun n'engagement ne pourra être fait pour la saison 2025/2026.** Nous vous remercions de régulariser votre situation le plus rapidement possible.

Foot Libre :

560999	ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLEURBANN
564593	FC LYON CROIX ROUSSE

Club Futsal :

564741	VALENCE FUTSAL 26
581559	AS DES SOURDS DE VAULX EN VELIN
561015	FUTSAL TIGNIEU JAMEYZIEU

➔ RELEVÉS N°5 - SOLDE COMPTE 2024/2025

Il a été demandé à tous les Clubs de consulter l'état de leur compte sur Footclubs au 30/06/25 (attention, bien se positionner sur la saison 2024/2025) et de régler le montant indiqué au plus tard le 22 juillet 2025 afin de solder la saison.

A cette date, tous les Clubs devront donc être à jour de règlement auprès du District de Lyon et du Rhône de Football sous peine de sanction.

Pour les Clubs qui ont adhéré au prélèvement automatique, un prélèvement sera fait en date du 22 juillet 2025 du montant de votre compte disponible sur Footclubs au 30/06/25.



PV 704 DU JEUDI 17 JUILLET 2025

COMMISSION D'APPEL

04 72 76 01 16

appel@lyon-rhone.fff.fr

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 15 Juillet 2025

Présents : M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Vice-Président
M. Franck BALANDRAS - Comité Directeur
M. Gilles URBINATI - Membre

DOSSIER N° AR 46

APPEL DU CLUB F.C. TERNAY CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES COMPÉTITIONS

DATE DE PUBLICATION : 3 Juillet 2025 - P.V. N° 702

CLUB : F.C. TERNAY (522795)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Montée - descente

La commission ayant pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme
Après avoir entendu :

POUR LE CLUB F.C. TERNAY

M. le Président : Thomas NARDONE - Licence N° 2511153977

M. le Président Lakhdar TOUATI représentant de la Commission des Compétitions

M. Alain BARBIER représentant de la Commission des Compétitions

M. le Président Bernard COURRIER représentant de la Commission des Règlements

Les personnes auditionnées ainsi que les personnes non membres n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :

CONSIDERANT que le club de F.C. TERNAY interjette appel de la décision de la Commission de première instance, par courriel du 09/07/2025, conformément à l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football,

CONSIDERANT que le club de F.C. TERNAY conteste la décision de la Commission Sportive et des Compétitions du District de Lyon et du Rhône de Football, au motif que l'équipe Séniors D3, Poule F, club de F.C. TERNAY se retrouve reléguée en Séniors D4 pour la saison 2025/2026, en lieu et place de l'équipe Séniors D3, Poule D, du club de FRONTONAS, alors que cette dernière est maintenue en Séniors D3 pour la saison 2025/2026,

CONSIDERANT que M. Lakhdar TOUATI, Président de la Commission Sportive et des Compétitions du District de Lyon et du Rhône de Football, explique en séance, qu'un courriel du 01/07/2025 du club de TREVES signifiant que son équipe Séniors D3, Poule D, se retrouve en inactivité pour la saison 2025/2026,

CONSIDERANT que suite à l'absence de communication des montées et descentes pour la saison 2025/2026 de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football au 01/07/2025, l'inactivité du club de TREVES influe directement sur le classement de la saison 2024/2025, provoquant un repositionnement de l'équipe Séniors D3, Poule D, du club de FRONTONAS à une meilleure place et la sauvant de la relégation en Séniors D4, conformément à l'article 2 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football,



PV 704 DU JEUDI 17 JUILLET 2025

CONSIDERANT que le club de F.C. TERNAY conteste ce nouveau classement de la catégorie Séniors D3, Poule D,

CONSIDERANT que le motif de l'appel du club de F.C. TERNAY se concentre effectivement sur la contestation du nouveau classement de la catégorie Séniors D3, Poule D,

CONSIDERANT que l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football stipule que "Toutefois le délai d'appel est réduit à deux jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision contestée, hors procédure disciplinaire :

Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition (phase éliminatoires des Coupes Nationales, Coupes Régionales et Coupes Départementales) ;

Est relative à un litige survenu lors des deux dernières journées de la compétition ;

Porte sur le classement en fin de saison ou sur arrêt prématuré du championnat."

CONSIDERANT que le club de F.C. TERNAY ayant été interjeté par courriel du 09/07/2025, suite à une décision de la Commission Sportive et des Compétitions du District de Lyon et du Rhône de Football parue au Journal Officiel (PV) N° 702 du 03/07/2025,

CONSIDERANT ce nouvel élément, le délai d'appel n'étant plus respecté, conformément à l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Règlementaire du District de Lyon et du Rhône de Football déclare l'appel du club de F.C. TERNAY irrecevable

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Lyon, le jeudi 17 juillet 2025 à 05:49:10

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

Copies : Commission des Règlements
Commission des Compétitions
Trésorier du District de Lyon et du Rhône

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 15 Juillet 2025

Présents : M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Vice-Président
M. Franck BALANDRAS - Comité Directeur
M. Gilles URBINATI - Membre

DOSSIER N° AR 47

APPEL DU CLUB SUD AZERGUES FOOT CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES COMPÉTITIONS

DATE DE PUBLICATION : 3 Juillet 2025 - P.V. N° 702

CLUB : SUD AZERGUES FOOT (563771)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Montée - descente

La commission ayant pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme
Après avoir entendu :



PV 704 DU JEUDI 17 JUILLET 2025

POUR LE CLUB SUD AZERGUES FOOT

M. le Président : Guy LATHUILLIERE, représenté par M. Robin BERNARD - Licence N° 2543453949

M. le Dirigeant : Antoine DUBOIS - Carte d'Identité N° 131001201400

M. le Président Lakhdar TOUATI représentant de la Commission des Compétitions

M. Alain BARBIER représentant de la Commission des Compétitions

M. le Président Bernard COURRIER représentant de la Commission des Règlements

Les personnes auditionnées ainsi que les personnes non membres n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :

CONSIDERANT que le club de SUD AZERGUES FOOT interjette appel de la décision de la Commission de première instance, par courriel du 09/07/2025, conformément à l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football,

CONSIDERANT que le club de SUD AZERGUES FOOT conteste la décision de la Commission Sportive et des Compétitions du District de Lyon et du Rhône de Football, au motif que l'équipe U15 D3, Poule A, club de SUD AZERGUES FOOT termine second de sa poule pour la saison 2024/2025 et ne peut accéder en U15 D2 pour la saison 2025/2026, en lieu et place de l'équipe U15 D3, Poule D, du club de GIVORS, et ce malgré un meilleur "Fair Play",

CONSIDERANT que M. Lakhdar TOUATI, Président de la Commission Sportive et des Compétitions du District de Lyon et du Rhône de Football, explique en séance, que suite à 3 descentes de U15 provenant de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football, et conformément à l'article 4.1.1 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football, seule 1 équipe ayant terminée seconde de sa poule, parmi tous les seconds de chaque poule, peut accéder au niveau supérieure et ce sur la base du "Fair-Play",

CONSIDERANT que suite à l'application du règlement du Challenge du "Fair Play" tel que définit dans le District de Lyon et du Rhône de Football, l'équipe U15 D3, Poule D, du club de GIVORS, termine seconde de sa poule et obtient 33 points au classement du "Fair Play", devant l'équipe U15 D3, Poule A, du club de SUD AZERGUES FOOT, qui termine seconde de sa poule et obtient 33.7 points au classement du "Fair Play",

CONSIDERANT le résultat du classement du "Fair Play" de la catégorie U15 D3, pour les équipes ayant terminées seconde de leur poule respective,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire confirme la décision de la Commission de 1^{ère} instance pour dire :

L'équipe U15 D3 du Club de GIVORS termine première au classement du "Fair Play" des équipes ayant terminées seconde de leur poule respective et accède au niveau supérieur pour la saison 2025/2026,

Impute au club SUD AZERGUES FOOT la somme de 70 € (soixante-dix euros) pour frais de gestion.

S'agissant d'une affaire réglementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Lyon, le jeudi 17 juillet 2025 à 05:49:16

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

Copies : Commission des Règlements
Commission des Compétitions
Trésorier du District de Lyon et du Rhône



COMMISSION DES COUPES

Tél 04 72 76 01 29
coupe@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 15 juillet 2025

Vice-Président : Christian SADIN

Membres CD : L. TOUATI, Bernard COURRIER, Virginie LAGRANGE, Serge GOURDAIN.

Membres : Maurice MOURROZ, Farid BEN FARAH.

Absence excusée : Noé TEDIM DA SILVA RIOS.

Contacts téléphoniques : C. SADIN : 06/88/02/46/84 - L. TOUATI : 06/07/90/40/12

INSCRIPTIONS SAISON 2025/2026

Coupes De Lyon et du Rhône : U15 / U17 / U20 / Féminines / Séniors / Vétérans

Les équipes engagées en Coupe sur la saison 2024-2025 sont automatiquement réinscrites en coupe pour la saison 2025-2026.

Une pré-inscription systématique dans chacune des catégories des équipes ayant participé aux Coupes a été mise en place nécessitant uniquement de valider la case "Accord" pour participer à cette nouvelle saison.

Si l'équipe ainsi préinscrite ne souhaite pas repartir dans l'une des catégories de Coupe, il faudra bien cocher la case "refus".

Equipes n'ayant pas participé à la saison 2024-2025 :

Une inscription sur Footclubs (créer nouvel engagement) est absolument nécessaire avant le lundi 24 août 2025 pour chacune des catégories souhaitées.



PV 704 DU JEUDI 17 JUILLET 2025

COMMISSION DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 15 juillet 2025

Président : Lakhdar TOUATI

Vice-Président délégué : Alain BARBIER

Elus du Comité Directeur : Bernard COURRIER – Virginie LAGRANGE

Correspondant Football Féminin : Patrice MONTAGNON – Dervil ARGYRE

Membres : Maurice MOURROZ, Christophe MELINON, Gabriel FAVRE, Farid BEN FARAH, Jean-Michel JASTRZAB (Télétravail), Christian SADIN.

Absents excusés : Christophe MELINON (Télétravail).

Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12

➡ ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des **équipes en Entente**.

L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue.

Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District.

Le nombre d'équipes autorisées par club dans chaque catégorie est défini par le District.

Les ententes de la saison 2024/2025 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée. Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

Les demandes doivent être enregistrées sur Footclubs : menu « Organisation / vies des Clubs ».

➡ ENGAGEMENTS

Art. 2 des Règlements sportifs :

- 2.1. Depuis la saison 2010/2011, les engagements se font directement sur FOOTCLUBS (championnats, coupes, Foot Diversifié...) ainsi que les demandes d'inactivités. Ces engagements seront à régler lors du premier relevé de compte (septembre/octobre). **Les clubs qui étaient en inactivité doivent envoyer une lettre d'intention à la commission des Compétitions avant le 31/05, pour préciser qu'ils souhaitent participer au prochain championnat.** Ils devront ensuite confirmer leur engagement sur FOOTCLUBS. Les clubs qui n'auront pas écrit avant le 31/05 ne pourront pas participer au championnat à l'exception des dernières divisions du DISTRICT. Les clubs qui confirment leur inactivité devront le faire également avant le 31 mai, sachant que le District se chargera d'en aviser la LAuRAFoot.

- 2.2. Chaque année, un certain nombre d'équipes sont soit forfait, soit mises en inactivité, soit mises hors championnat. Ces équipes sont automatiquement rétrogradées en division inférieure la saison suivante. Toutefois, certaines équipes ne redémarrent pas forcément l'année suivante, et se manifestent quelques fois deux ans voire trois ans plus tard. Dès lors, il sera fait l'application suivante : (vote de l'AG de juin 2005 à ARNAS). Une équipe forfait général, mise en inactivité, mise hors championnat, doit se réinscrire avant le 31 mai par lettre adressée au District de Lyon et du Rhône département commission des Compétitions. C'est cette lettre qui permettra de réintégrer l'équipe directement dans son niveau inférieur. Si le club ne s'engage pas par écrit avant le 31 mai de l'année de son forfait, inactivité ou déclasserement, il ne pourra prétendre pour les saisons suivantes à aucune division à l'exception de la dernière division de District et ce tant en jeunes, qu'en séniors



PV 704 DU JEUDI 17 JUILLET 2025

DERNIER RAPPEL :

Nous vous informons que les engagements sont ouverts sur Footclubs, à compter du jeudi 04/07/25. Comme les saisons précédentes, tous les engagements de nos compétitions se font uniquement sur Footclubs. Nous invitons les Clubs à faire le nécessaire rapidement : la date limite des engagements pour les seniors Masculins et Féminins à 11, U20, U17, U15 (hors dernières divisions), Futsal D1/D2 était fixée au dimanche 13 juillet 2025.

Vous devrez également saisir « vos desideratas » (aucune demande par mail ne sera acceptée) :

Les stades (lieu des rencontres)

Les alternances et concordances (tiendront compte des grilles des journées et dates du calendrier)

Les jours et horaires des rencontres (si différent de l'horaire légal). Aucune autre demande que celle saisie sur Footclubs ne sera acceptée.

Au moment des engagements, merci de vérifier sur Footclubs les coordonnées des membres du Club. Pour rappel, les numéros de téléphone sont automatiquement basculés en « non diffusable ». Veiller à ce que certains numéros soient diffusables afin que les membres du Bureau soient joignables.

MONTEES / DESCENTES SAISON 2024 - 2025

Modifications :

Séniors D3 poule E : FC Ternay 1 remplace US Côteaux 1.

Féminines Séniors D1 à 11 : AS Toussieu 1 remplace AS Ecully 1

Les montées/descentes sont établies sous réserve de confirmation des descentes de Ligue, des procédures en cours et des éventuels repêchages.

ATTESTATION D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

L'homologation par la commission des Terrains du DLR fait autorité.

Toute Attestation incomplète (N° Affiliation FFF / N° du terrain / Nom du stade) ne sera pas prise en compte.



PV 704 DU JEUDI 17 JUILLET 2025

COMMISSION FUTSAL

04 72 76 01 07

futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 15 juillet 2025

Président : Lakhdar TOUATI

Vice-Président Délégué : Lucas FERNOUX

Elus du Comité Directeur : Bernard COURRIER – Lakhdar TOUATI

Correspondant Futsal Séniors : Maxime HUMBERT – Lucas FERNOUX

Correspondant Futsal Jeunes : Antonio PEREIRA – Dimitri BOTHIER

Membres : Antonio PEREIRA, Thierry BOLZE, Elabo ELLOH, Maxime HUMBERT (Télétravail) et Dimitri BOTHIER (Télétravail).

Absents excusés : Maxime HUMBERT (Télétravail).

Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12 et Lucas FERNOUX : 07/61/09/46/75

➡ TIRAGE POULES SENIORS FUTSAL D2

Le tirage intégral et public des poules Seniors D2 Futsal a eu lieu le mardi 15 juillet 2025 à 18h. Les résultats sont disponibles sur le site officiel du District.

➡ ASSEMBLEE GENERALE FUTSAL

Nous rappelons que l'Assemblée Générale Futsal se tiendra le samedi 30 août à 9h30 au District de Lyon et du Rhône. La présence de tous les clubs est obligatoire.

COMMISSION FOOT LOISIRS

Tél 04 72 76 01 05

loisir@lyon-rhone.fff.fr

Président : Mr Gérard Meï

Membres de la commission : Mrs Christian Bourlioux, Robert Bourlioux, Simon Lesniohski, Olivier Robert, Manuel De Oliveira, Fabien Jaspero

Les permanences reprendront le mardi 19 août 2025

Date à retenir pour débiter la saison

Mardi 16 septembre : AG loisir mairie du 8eme

Vendredi 19 septembre : Finales foot a 8 saison 24/25

Mardi 23 septembre : Réunion de poule foot a 11

Mercredi 24 septembre : Réunion de poule foot a 8